

**Projets de travaux dans le cadre du programme d'amélioration du cadre bâti du patrimoine communal et de la rénovation énergétique– Demande de subventions aux titres de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD)**

-----

Les opérations ont pour objet des travaux de rénovation, d'aménagement de bâtiments ou la mise à niveau d'installations sportives. L'exécutif communal souhaite prioriser les opérations permettant une amélioration du cadre bâti et la réduction de la facture énergétique.

La commune de Saint- Junien entreprendra la réalisation de ces travaux en 2021 et dépose des demandes d'aides financières auprès des services de l'état aux titres de la DETR et de la DSIL et auprès du département au titre des CTD.

Les opérations se répartissent comme suit :

- **L'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H)** est installé dans un ancien manoir qui a subi différents travaux d'isolation des parois et de remplacement des menuiseries extérieures. Pour compléter ces interventions il est aujourd'hui nécessaire de procéder à la rénovation de l'aile accueillant les enfants de moins de 6 ans. Les travaux concerneront le désamiantage, l'isolation et la réfection de la couverture pour un montant estimatif de 59 000 € hors taxes. La production de chauffage du site sera également mise à niveau afin de garantir une baisse des consommations énergétiques ; un système de séparation des circuits de chauffage sera réalisé avec des régulations indépendantes pour un montant estimatif de 22 999 € hors taxes.

Cette demande s'appuie sur une dépense totale prévisionnelle de 81 999 € hors taxes.

La demande au titre de la DETR visera un montant de 36 899,55 € correspondant à 45% du coût total des travaux, la demande au titre des CTD visera un montant de 5 900 € correspondant à 10 % du montant des travaux de couverture et la demande au titre de la DSIL visera un montant de 5 749, 75 € correspondant à 25% du montant des travaux de chauffage.

- **L'hôtel de ville** de la commune est installé dans un bâtiment du 19ème siècle, il a été l'objet d'une opération de grosse réhabilitation dans les années 1990 et les combles du bâtiment ont été isolés récemment dans le cadre des opérations de certificats d'économies d'énergies. Ces actions ont permis l'amélioration du confort d'hiver des agents mais des travaux complémentaires sont nécessaires pour l'amélioration du confort d'été. L'intervention concernera la mise en place de systèmes passifs (réflecteurs sous toiture, remplacement de menuiseries extérieures) et actifs (pompe à chaleur réversible)

Cette demande s'appuie sur une dépense totale prévisionnelle de 100 000 € hors taxes.

La demande au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) visera un montant de 45 000 € correspondant à 45% du coût des travaux.

- **Le stade municipal** concentre des équipements sportifs de différentes natures (terrains de jeux pour le tennis, le football et le rugby, un gymnase, des pistes d'athlétisme...). Cet ensemble nécessite un entretien régulier et des moyens conséquents afin de garantir le niveau de service propre à ces installations. A ce jour, les agents travaillant sur ce site ne bénéficient pas de locaux sociaux comme des vestiaires par exemple, leur permettant d'exercer dans les

meilleures conditions. L'opération prévue concerne le désamiantage d'anciens vestiaires, la mise en place d'une production d'eau chaude et le remplacement de menuiseries afin d'aménager des locaux sociaux.

Cette demande s'appuie sur une dépense totale prévisionnelle de 33 228 € hors taxes.

La demande au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) visera un montant de 14 952 € correspondant à 45% du coût des travaux.

- **Le palais des sports** de Saint-Junien est un bâtiment sportif qui accueille notamment les matchs de l'équipe locale de hand-ball féminin évoluant en deuxième division nationale. L'installation de sécurité incendie (S.S.I) nécessite une importante mise à niveau afin de respecter les conditions minimales d'utilisation en toute sécurité pour les spectateurs.

Cette demande s'appuie sur une dépense totale prévisionnelle de 24 469 € hors taxes.

La demande au titre de la DETR visera un montant de 11 011, 05 € correspondant à 45% du coût des travaux et la demande au titre des CTD visera un montant de 4 893,80 € correspondant à 20 % du montant des travaux

Le Conseil municipal, après délibération,

- VALIDE les programmes de travaux et l'inscription des crédits nécessaires au budget section d'investissements.

- SOLLICITE les aides financières au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD)

- AUTORISE le maire à signer tous les actes et contrats nécessaires pour ces opérations,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien  
Pierre ALLARD